

5G: la justice donne raison à Free face aux attaques d'Orange

Le tribunal de commerce de Paris estime que Free, qui revendique "le plus grand réseau 5G de France", n'a commis aucune pratique commerciale trompeuse dans ses campagnes publicitaires, comme l'affirme l'opérateur historique.

Pour Orange, c'est un sacré camouflet. Le 23 février 2021, l'opérateur historique a assigné son rival Free au tribunal de commerce de Paris. Il est très remonté par ses campagnes publicitaires, où l'opérateur de Xavier Niel répète disposer du "plus grand réseau 5G de France". Orange considère que Free s'est rendu coupable d'actes de concurrence déloyale par pratiques commerciales trompeuses. Mais mercredi, c'est bien en faveur du "trublion des télécoms" que le tribunal de commerce a tranché. Dans son jugement, que *La Tribune* s'est procuré, celui-ci met Free "hors de cause", et déboute Orange de différentes demandes d'indemnités et d'injonction. L'opérateur historique est, en outre, condamné à payer à son concurrent la somme de 150 000 euros. L'affaire illustre la compétition féroce que les cadors des télécoms se livrent pour recueillir

un maximum d'abonnés 5G. Aux yeux d'Orange, la manière dont Free vante son nouveau réseau est inacceptable. Free affirme en effet disposer du plus grand réseau 5G de l'Hexagone, être l'opérateur qui a le plus d'antennes dédiées à cette technologie, et disposer d'une couverture de la population de 94%, très supérieure à celle de la concurrence. C'est tout à fait vrai. Mais pour Orange, la communication de Free devrait s'accompagner de précisions claires sur les performances et les débits de sa 5G, notamment en fonction des bandes de fréquences qu'il utilise.

Des choix stratégiques différents

Free utilise, de fait, massivement des fréquences basses pour apporter la 5G, contrairement à Orange et à la concurrence, qui recourent majoritairement à des fréquences hautes, spécialement dédiées à cette technologie.

L'affaire illustre la compétition féroce que les cadors des télécoms se livrent pour recueillir un maximum d'abonnés 5G.

Or les fréquences basses ont l'avantage de porter plus loin que les fréquences hautes, mais offrent en contrepartie des débits moins importants. Free a, en clair, fait le choix stratégique de privilégier la couverture du territoire à la vitesse de connexion à Internet. Orange s'estime lésé par la communication de son rival, lui qui ne couvre "que" 60% de la population en 5G. Il considère qu'elle nuit à l'image de son réseau qui n'utilise que des fréquences hautes, offrant de meilleurs débits.

Mais le tribunal a tranché. Il souligne en particulier le caractère "incontestable" que Free "dispose bien du plus grand nombre de sites 5G tant en France que dans les régions visées dans ses publicités". Il estime aussi que la communication de l'opérateur de Xavier Niel "autour de sa couverture 5G, sans préciser les débits associés à chaque bande de fréquences, ne constitue pas une tromperie sur les qualités substantielles de son réseau et les qualités attendues, dès lors qu'il n'est pas contesté que le réseau de Free est bien conforme à la norme 5G". Ainsi, Free n'a commis, au re-



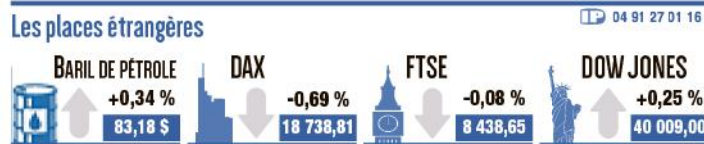
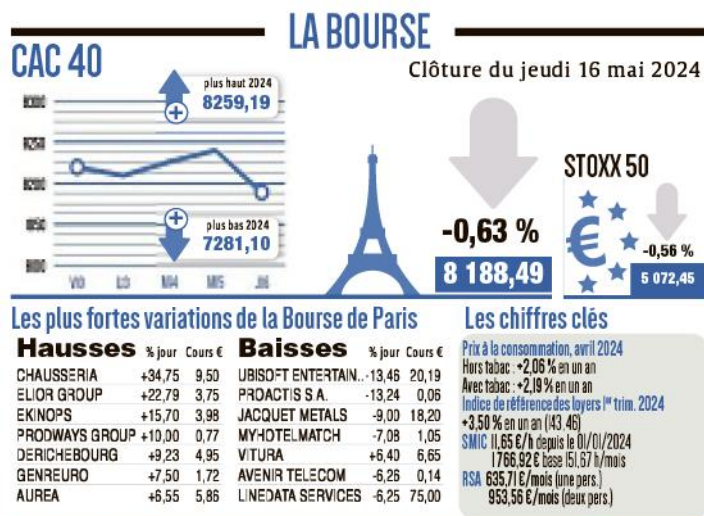
Xavier Niel, le fondateur et chef de file d'Iliad, la maison-mère de Free. /PHOTO MAXPPP

gard du tribunal, "aucune pratique commerciale trompeuse", et "débouter Orange de sa demande de dire et juger" que son rival "s'est rendu coupable d'actes de concurrence déloyale par pratiques commerciales trompeuses et de ses demandes indemnitaires et de publication judiciaire". Free, pour sa part, dénonçait un dénigrement de son réseau 5G de la part d'Orange, et souhaitait être indemnisé. Mais le tribunal l'a débouté sur ce volet. Interrogé par *La Tribune*, Free se refuse à tout commentaire.

Chez Orange, en revanche, cette décision fait grincer des dents. L'opérateur se dit "surpris" de ce jugement. "Le groupe estime que cette décision, qui s'est concentrée uniquement sur la couverture géographique du territoire quelles que soient les fréquences utilisées, va à l'encontre d'une clarification pour les consommateurs sur les bénéfices et caractéristiques réels de la 5G", fustige-t-il. Orange affirme toujours que "l'absence volontaire d'informations des consommateurs rela-

tives aux débits limités de la bande de fréquence 700 MHz, très majoritairement utilisée par Free, et dont les débits sont en réalité très proches de ceux de la 4G, conduit à tromper les consommateurs sur les bénéfices réels de la 5G et créer ainsi une concurrence déloyale". L'opérateur historique ne compte vraisemblablement pas en rester là. Le leader français du secteur "réfléchit", précise-t-il, à faire appel de la décision du tribunal.

Pierre MANIÈRE
pmaniere@latribune.fr



Les valeurs régionales

Libellé	Dernier	% Var	% Var
AQUILA	4,24	-3,64	+9,84
C.R.C.A.M ALPES PROV.	79,30	-1,89	+10,84
CATERING INTERN SERVICES	9,92	-0,89	+0,45
EGIDE	0,59	-2,00	-5,90
FIN.ETANG BERRE MEDIT.	10,40	0,00	-7,14
FIN.ETANG BERRE MEDIT. PF	10,40	0,00	0,00
HIGH CO	3,24	+0,93	-13,60
ID LOGISTICS GROUP	382,30	-0,39	+24,84
INNATE PHARMA	2,34	-0,43	-10,69
MG INTERNATIONAL	5,15	+2,50	+7,89

Marché de l'or

Libellé	Dernier	% Var	% Var
LINGOT DE 1 KG	70 300,00	+1,81	+17,17
ONCE	2 374,77	-0,49	+15,13
PCE 20 F (NAPOLÉON)	416,90	+2,58	+13,01

CAC 40

Libellé	Dernier	% Var	% Var
ACCOR	41,33	-1,17	+19,46
AIRBUS GROUP	158,95	-0,65	+14,43
AIR LIQUIDE	185,08	-0,96	+5,09
ARCELORMITTAL SA	24,34	+2,92	-5,20
AXA	33,55	+0,54	+13,77
BNP PARIBAS	71,51	-0,20	+14,41
BOUYGUES	35,95	-1,24	+5,36
CAP GEMINI	207,00	-0,96	+9,67
CARREFOUR	16,23	+0,68	-2,05
CREDIT AGRICOLE	15,63	-0,10	+21,58
DANONE	59,85	+0,40	+2,01
DASSAULT SYSTEMES	37,72	-1,18	+14,73
EDENRED	47,30	-1,03	+12,63
ENGIE	15,78	-0,54	-0,87
ESSILORLUXOTTICA	206,40	-0,82	+13,66
EUROFINS SCIENTIF.	59,24	-1,40	+0,44
HERMES INTERN.	2 283,00	-0,13	+18,98
KERING	341,25	+1,35	+14,47
L'OREAL	453,50	-0,72	+0,63
LEGRAND	103,50	-0,81	+9,99

FISCALITÉ

L'addition salée payée par les propriétaires immobiliers en 2023

Les propriétaires immobiliers ont acquitté, en moyenne, une facture de plus de 1 000 € de taxe foncière à l'automne dernier. Un montant en hausse de 10,2% par rapport à l'année précédente, d'après une note publiée par la Direction générale des finances publiques.

Pour les 33 millions de propriétaires immobiliers de l'Hexagone, 2023 restera comme une année noire. Par rapport à l'année précédente, "la taxe foncière sur les propriétés bâties

(TFPB) des particuliers a augmenté de 10,2%", indique la Direction générale des finances publiques (DGFIP) dans une note dévoilée cette semaine. "Un propriétaire particulier est imposé en moyenne à hauteur de 1 026 euros", détaille Bercy. Un chiffre qui s'envole à près de 4 000 euros pour les 10% de ménages qui possèdent au moins trois logements. Et qui s'établit à 679 euros pour les mono-propriétaires. À l'automne dernier, les propriétaires immobiliers ont subi de plein fouet la revalorisation de 7,1% des valeurs locatives cadastrales qui servent de base au calcul de l'impôt foncier. Un élément déterminant pour ex-

pliquer cette flambée de la taxe foncière. Ce chiffre, déterminé par la loi à partir de l'Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), est le reflet d'une très forte inflation en France sur un an, entre novembre 2022 et novembre 2021.

Un coût particulièrement élevé en banlieue parisienne Autre paramètre qui permet d'expliquer la hausse de l'impôt local: l'augmentation des taux d'imposition votés par les communes. "Les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de ses taxes annexes ayant augmenté en moyenne de 2,9% entre 2022 et 2023", précise l'administra-

tion fiscale. Des taux qui ont parfois connu des hausses très spectaculaires, à l'instar de Paris où il a progressé de plus de 50%. Dans certains départements de banlieue parisienne (Val-D'Oise, Essonne, Yvelines et Val-de-Marne), le montant moyen de taxe foncière à payer pour les ménages est supérieur à 1 200 euros. Des territoires où l'impôt local est parmi le plus élevé du pays. La taxe foncière sur les propriétés bâties a représenté une manne financière de près de 40 milliards d'euros (39,8 milliards) pour les finances publiques en 2023.

Jean-Victor SEMERARO

GAGNEZ DE L'ARGENT VENDEZ VOTRE OR

C.R.A.M.P.

Depuis 1985 - Diplômé en gemmologie - Diamantaire

NE VENDEZ RIEN SANS NOUS CONSULTER

Vieux Or - Or dentaire - Bijoux anciens, modernes et signés - Diamants - Pièces et Lingots or - Pièces Argent - Platine

www.cramp.fr

AIX-EN-PROVENCE - 7 rue Nazareth / 04 42 38 28 28 - 23 Cours Mirabeau (à côté du Khédivé) / 04 42 20 88 88
MARSEILLE 6^e - CCO - 54 rue Paradis / 04 91 33 88 05

OR INVESTISSEMENT

La filière cosmétique régionale se veut plus écoresponsable

Quelque 90 entreprises ont participé hier à Aix aux Rencontres pour une cosmétique responsable, organisées par Cosmed, le 1^{er} réseau représentatif des TPE- PME et ETI de la filière, créé en 2000.

Des produits plus naturels, des ingrédients (bio) sourcés, une production moins impactante pour l'environnement... ces 25^e Rencontres du Cometopôle, organisées hier à TheCamp par l'association professionnelle Cosmed qui défend les intérêts des TPE, PME et ETI du secteur cosmétique, avaient pour vocation de réaffirmer l'engagement en faveur de la transition environnementale de tout un secteur industriel. Mieux comprendre les attentes du consommateur, identifier les leviers pour améliorer la stratégie des achats responsables dans l'entreprise et donner les clés pour faire de la nouvelle Directive européenne CSRD : telles ont été les pistes de réflexion, entre la visite de l'entreprise Naos, le Fablab de TheCamp et les conférences dédiées à l'environnement, à l'innovation et à l'économie.

Enfin, les rencontres Ache-teurs-Fournisseurs, organisées par le service Cosmed Achats en parallèle des conférences, ont offert aux participants l'opportunité de sourcer de nouveaux fournisseurs dans des domaines variés tels que la fourniture administrative, les matières premières, le matériel de laboratoire, l'emballage et le conseil environnemental, toujours dans le souci de réduire l'empreinte carbone.

"Outre l'accompagnement de nos adhérents dans les différentes phases réglementaires européennes et internationales (5 000 questions par an traitées), nous avons un mandat de représentation, c'est-à-dire que nous discutons avec les pouvoirs publics, qu'ils soient locaux, qu'ils soient nationaux ou internationaux, rappelle Jean-Marc Giroux, président de Cosmed, de façon à expliquer comment fonctionnent les PME, quels sont



Depuis des années, le groupe Naos s'engage à réduire son impact environnemental : "Nous avons de très grandes exigences sur la sélection de nos matières premières, donc de nos fournisseurs aussi." /PHOTO LA PROVENCE

“
La filière est et importante en Paca puisque nous sommes la 2^e région de France en matière d'implantations d'entreprises.”

leurs besoins, et de faire en sorte que les décisions qui seront prises au niveau réglementaire ou législatif, ne contreviennent pas à leur développement.”

Sourcer les produits

Malgré les crises de 2008 ou encore la crise sanitaire, "nous sommes une des rares filières qui est toujours en bilan positif d'emplois, détaille Jean-Marc Giroux. La filière est résiliente et importante en Paca puisque nous sommes la deuxième région de France en matière d'implantations. Ces rencontres sont le moyen de confronter les expériences. La cosmétique responsable est un mot à la mode, avant on l'appelait durable. Les premiers grands salons interna-

tionaux en parlaient déjà dans les années 70.”

Avant, "quand on fabriquait un produit, on ne souciait pas forcément beaucoup des ressources qu'ils consommaient et de ce qu'ils laissaient en fin de cycle. Aujourd'hui, c'est terminé, non seulement parce que c'est une demande de la société, mais cela devient une obligation impulsée par le Green Deal européen.”

Le chef d'entreprise doit prendre des mesures pour limiter le plus possible l'impact (consommation des matières, des ressources, transports) mais également tenir compte du déchet ultime qu'on ne pourra pas recycler.

Des tendances qu'Édouard Keller, directeur de Carlin Créa-

4 Md€ de CA dans la région

■ Terre historique de cosmétiques, la région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur regroupe 1 115 entreprises sur toute la chaîne de valeur : fournisseur d'ingrédients, façonniers, marques propres, laboratoire d'analyse et tests, universités et centres de recherche de pointe. La filière cosmétique régionale représente un chiffre d'affaires de 4 Mds d'euros pour 14 000 emplois.

■ Cosmed regroupe en Provence-Alpes-Côte d'Azur 210 entreprises dont des fleurons de l'économie régionale dont L'Occitane, Naos, Capsum, Corania, Argeville, Laboratoires BEA, Laboratoires Thalgo, Panier des sens ou encore Terre d'Oc Evolution, présentes lors de ces Rencontres Cosmetopôles.

tive, une agence qui décrypte les tendances de consommation globales et locales, est venu conforter par différentes analyses : "On se rend compte par nos études que les consommateurs sont complètement perdus. Ils savent qu'il y a un problème environnemental, ils veulent y participer, mais en fonction des uns des autres, ils n'ont pas du tout le même avis sur comment le faire et pourquoi le faire.”

Parmi les solutions étudiées, la simplification des choses, avec "des beaux produits qui peuvent être rose fluo mais qui respectent l'environnement. Les clients sont également sensibles à des créations qui portent des codes esthétiques de lointain, de minéralité, avec un impact écologique réduit pour les séduire. Le tout étant de trouver un bon équilibre entre fascination pour le lointain et production locale.”

Geneviève VAN LEDE

En bref

MERCATO
Frédéric Guilleux prendra les rênes de Zebox à la mi-juin



C'est mardi, lors du 12/14 de l'Arbois consacré aux sept ans de la pépinière Cleantech que Frédéric Guilleux, le directeur du Technopôle de l'Arbois, à Aix, a annoncé aux technopolitains son prochain départ, pour prendre les rênes à partir du 18 juin de Zebox, l'incubateur-accelérateur de CMA CGM (propriétaire de La Provence), créé à Marseille à l'initiative de Rodolphe Saadé. Titulaire d'un master 2 de sciences économiques option "Développement économique local" (Amu) et d'un master Management double compétence en apprentissage à l'IAE, il rejoint après ses études le syndicat mixte de l'Arbois, participe au développement du Technopôle de l'Arbois et lance en 2017 la pépinière Cleantech, auréolée de plus de 30 CES innovation awards (prix) au CES de Las Vegas (la grand-messe de l'électronique grand public et des objets connectés) qui accueille aujourd'hui une cinquantaine de start-up et a permis de créer près de 1 000 emplois. Sans oublier tous les autres prix décrochés au fil de ces sept années. Ce qui permet au Technopôle de l'Arbois de figurer dans le Top 5 des cleantech internationales. Il aura pour mission d'accompagner les jeunes pousses incubées par Zebox et leur permettre d'obtenir une visibilité internationale, tout cela avec bienveillance et un suivi personnalisé comme il a su le faire au Technopôle de l'Arbois mais également créer des synergies avec tout l'écosystème.

EMPLOI
100 postes à pourvoir dans les nouveaux locaux d'Alten à Marseille

Alten, leader mondial de l'ingénierie et des services IT, inaugurera fin mai de nouveaux locaux à Marseille pour accueillir 100 nouveaux collaborateurs d'ici la fin de l'année 2024 dans le domaine du nucléaire. Comptant plus de 57 000 collaborateurs dans le monde, dont 88 % d'ingénieurs, Alten accompagne les stratégies de développement de ses clients dans les domaines de l'innovation, de la R & D et des systèmes d'information technologiques. Cette expansion à Marseille s'inscrit dans la volonté de renforcer la capacité du groupe à accompagner les entreprises locales sur ces enjeux. L'inauguration de ce nouveau bâtiment intelligent de 1 250 m² sera l'occasion de donner à voir les technologies développées par Alten et son expertise sur les sujets liés au nucléaire.

G.V.L.

LE RETOUR D'EXPÉRIENCES DE NAOS, TERRE D'OC ET DURANCE

Des entreprises à l'écoute des desiderata de leurs clients

Les entreprises de cosmétique régionales portent une attention particulière à la traçabilité des produits tout en cherchant à limiter leur empreinte carbone.

"Nous voulions savoir ce qui se passe au niveau de la cosmétique aujourd'hui, notamment par rapport à toutes ces notions de cosmétique durable et responsable, note Virginie Julien, responsable du service R & D qualité réglementation de Terre d'Oc, une PME de 50 salariés, implantée dans les Alpes de-Haute-Provence qui fabrique des cosmétiques bio, des parfums d'ambiance et des tisanes bio et appartenant désormais au groupe Fnac-Darty. D'autant que nous sommes devenus une entreprise à mission depuis deux ans avec des engagements forts dans le domaine de la responsabilité sociétale et environnementale. Et d'ajouter : "Un de nos piliers dans le cadre de cette entreprise à mission est de concevoir des produits beaux, bons et sains avec des engagements forts auprès de nos fournisseurs, en tra-

vaillant avec des partenariats durables, du sourcing en direct pour connaître l'origine de nos ingrédients. Nous avons différents univers, mais en cosmétique, par exemple, nous utilisons des huiles essentielles en privilégiant du sourcing local si possible ou français.”

L'entreprise alpine est dans une phase de diagnostic afin d'établir un bilan carbone et évaluer les axes prioritaires de sources de décarbonation comme le transport ou le packaging : "Nous allons œuvrer pour que les produits soient éco-conçus, à la fois sur le packaging et les matières premières. Nous avons un groupe de travail en interne, qui travaille sur ces sujets. En cosmétique, nous sommes principalement sur des produits gras, plutôt produits de massage, des baumes, des beurres de karité, des huiles d'argan, des huiles... Nous avons sorti une nouvelle gamme sensorielle avec un packaging réutilisable car la pompe se dévisse.”

Revendre les invendus

Basé à Aix, Naos (Bioderma, Esthederm et État Pur), développe depuis 45 ans l'écobiolo-



L'entreprise alpine Terre d'Oc est dans une phase de diagnostic afin d'établir un bilan carbone et évaluer les axes prioritaires de sources de décarbonation comme le transport ou le packaging.

/PHOTO STÉPHANE DUCLET

gie sur la cosmétique dermatologique. "Nous réalisons 800 millions d'euros de CA, nous sommes 3 300 et nous distribuons dans 130 pays, précise Stéphane Faustin-Leybach, directeur Achats du groupe. Nous avons de très grandes exigences sur la sélection de nos matières premières, donc de nos fournisseurs aussi. Nous sommes vigilants à éviter la déforestation et nous avons signé la charte relations fournisseurs achats respon-

sables, conçue par le Conseil national des achats et la médiation inter-entreprise. Nous voulons nous faire labelliser, ce qui ferait de nous la première entreprise cosmétique à l'être.” Naos qui a lancé la plateforme pour revendre les invendus et qu'ils ne soient pas détruits, travaille aussi sur la logistique et le packaging. Une vraie politique RSE pour réduire son empreinte carbone.

Durance, une société située à Grignan dans la Drôme provençale, propose des bougies, des parfums d'intérieur et des cosmétiques, avec une centaine de collaborateurs. "L'intérêt est multiple de venir ici, d'abord d'échanger et s'informer, mais aussi parfaire son réseau de fournisseurs, souligne Jérôme Chamourin, directeur des opérations. Nous sommes engagés dans une démarche RSE depuis 2021, c'est monter en réflexion sur comment produire durable. On essaie d'acheter mieux, moins loin et local mais aussi de diminuer nos emballages. Nous sourçons nos produits à 75 % dans le quart sud-est.”